

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 42 + 8 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. F. DE FIGUEIREDO

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.-M. KRENER, Mme F. BRACH, MM. G. HALTER, C. WINDSTEIN, D. MARMILLOT - Suppléant -, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, P. ANSTETT - Suppléant -, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, Mme F. BOURJAT, MM. J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.-M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à M. F. STAATH -, L. MEHL, MM. D. FOLLENIUS - Pouvoir à M. R. LETSCHER -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, Mme E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. S. FERTIG, L. STEINMETZ - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Y. KLEIN, P. GANGLOFF - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, A. DANNER, C. FAUTH, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. D. HOLZSCHERER -, C. EICHWALD - Pouvoir à M. D. BURRUS -.

Délibération n°5 : Signature d'une convention avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique pour la mise en œuvre de la mission Information Géographique

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,

Vu les délibérations du 9 avril 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Hanau et du 28 mai 2015 de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre portant adhésion au Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » (ATIP),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création de l'ATIP et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,

Vu la délibération du 4 décembre 2018 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** d'APPROUVER** la convention correspondant à la mission « Information Géographique » jointe en annexe de la présente délibération ;

*** d'AUTORISER** le Président à signer cette convention ;

*** de PRENDRE ACTE** du montant de la contribution relative à cette mission fixée par le Comité Syndical de l'ATIP :

- 300 euros pour les groupements et EPCI, avec 1 ou 2 comptes d'accès nominatifs. Dans le cas où le groupement adhère également pour ses membres, une contribution supplémentaire de 100 euros par commune membre est due
- 50 euros par compte d'accès nominatif supplémentaire ;

*** de PRÉCISER** que la Communauté de Communes prendra en charge la contribution des communes ;

* de DIRE que la présente délibération

- sera transmise à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne
 - Mesdames et Messieurs les maires des communes membres
- fera l'objet, comme tous les actes règlementaires, d'une publication sous forme électronique.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Francisco DE FIGUEIREDO
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président